

Le Directeur

ARRETE N°14-2026
RELATIF A LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU
PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE ET A
LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DE L'IEP DE GRENOBLE
(SCRUTIN DU 23 au 26 FEVRIER 2026)

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D. 719-7, 719-36-1, D. 719-38 à D. 719-40 et D. 741-4-1 ;

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat ;

Vu la délibération de la commission nationale de l'informatique et des libertés n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 23 ;

Vu l'arrêté DRAES n° 2023-55 du 13 novembre 2023 portant désignation des assesseurs membres de la commission de contrôle des opérations électorales de l'académie de Grenoble ;

Vu l'arrêté DRAES n°2025-55 du 30 juin 2025 portant institution des commissions de contrôle des opérations électorales de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n°2025-55 du 30 juin 2025 portant institution des commissions de contrôle des opérations électorales de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, notamment son Titre II chapitre 3 et Titre IV chapitre 4,

Vu l'arrêté n°04-2026 du 2 février 2026 portant sur les conditions d'exercice du droit de suffrage et sur le déroulement et la régularité des scrutins des élections du personnel au Conseil d'administration du 23 au 26 février 2026,

Vu l'arrêté n°07-2026 du 5 février 2026 portant sur la modification de l'article 10 de l'arrêté n°04-2026 du 2 février 2026.

Le Directeur

Vu l'arrêté n°05-2026 du 2 février 2026 portant sur les conditions d'exercice du droit de suffrage et sur le déroulement et la régularité des scrutins des élections du personnel au Conseil des Etudes et de la vie étudiante des 23 au 26 février 2026,

Vu l'arrêté n°08-2026 du 5 février 2026 portant sur la modification de l'article 10 de l'arrêté n°05-2026 du 2 février 2026,

Vu l'arrêté n°06-2026 du 2 février 2026 portant sur les conditions d'exercice du droit de suffrage et sur le déroulement et la régularité des scrutins des élections du personnel au Conseil scientifique du 23 au 26 février 2026,

Vu l'arrêté n°09-2026 du 5 février 2026 portant sur la modification de l'article 10 de l'arrêté n°06-2026 du 2 février 2026,

ARRETE :

Article 1^{er} : *Le bureau de vote relatif aux élections des représentants du personnel au Conseil d'administration, à la Commission scientifique et au Conseil des études et de la vie étudiante (scrutins du 23 au 26 février 2026) est composé comme suit :*

	Présidente	Secrétaire	Assesseurs
Conseil d'administration			
-Collège 1	Pascale MARTINOT	Emmanuel KALNINS	- Anne BARTEL-RADIC - Frédéric GONTHIER
-Collège 2	Pascale MARTINOT	Emmanuel KALNINS	- Simon GODARD - Camille MORIO
-Collège des personnels IATOS	Pascale MARTINOT	Emmanuel KALNINS	- Arnaud COEFFIER - Ludovic DECAMP
Conseil des études et de la vie étudiante			
Collège 1	Pascale MARTINOT	Emmanuel KALNINS	- Anne BARTEL-RADIC - Simon GODARD
Collège des personnels IATOS	Pascale MARTINOT	Emmanuel KALNINS	- Arnaud COEFFIER - Ludovic DECAMP
Commission Scientifique			
Collège 1	Pascale MARTINOT	Emmanuel KALNINS	- Anne BARTEL-RADIC - Frédéric GONTHIER
Collège 2	Pascale MARTINOT	Emmanuel KALNINS	- Simon GODARD - Camille MORIO
Collège 3	Pascale MARTINOT	Emmanuel KALNINS	- Giulia FOURNIER - Anton EICHBERGER

Le Directeur

Article 2 : Le bureau de vote désignera des scrutateurs parmi les électeurs. Si plusieurs candidats sont en présence, il leur est permis de désigner respectivement les scrutateurs.

Article 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Institut d'études politiques et sur le site internet de l'établissement à la rubrique « Cadre réglementaire // Arrêtés de la directrice // Electoraux ».

Article 4 : La direction générale des services de l'Institut d'études politiques de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans les deux mois qui suivent sa publication.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 18 février 2026

Le Directeur,

Simon PERSICO